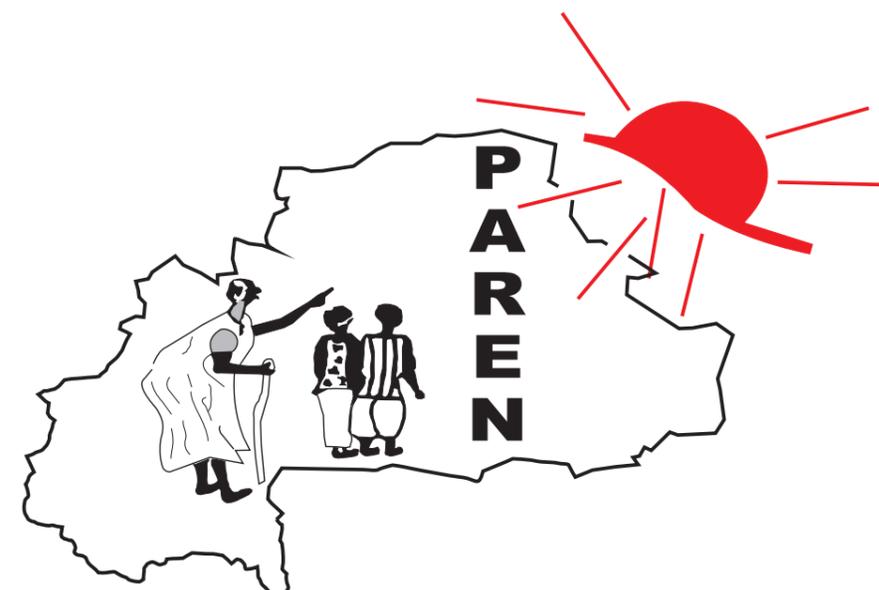




Programme de Gouvernement du PAREN



Liberté-Solidarité-Fraternité



Liberté-Solidarité-Fraternité

« Le développement durable du Burkina se fera par la restauration de nos valeurs culturelles et l'instauration d'une économie populaire au moyen de l'actionnariat populaire, l'agriculture étant la locomotive du train de ce troisième modèle de développement à visage humain »

BARRY Tahirou

PROLOGUE

Les peuples n'aiment pas les prophètes et leur justice est souvent déroutante : ils aiment préférer Barabbas à Jésus ! En janvier 1981, le fondateur du PAREN (le grand frère Laurent BADO), en prévision d'une Révolution devant survenir dans les cinq ans à venir (et elle est survenue deux ans plus tôt !), avait exhorté les Burkinabé à rejeter les modèles socialiste et libéral de développement dans un ouvrage intitulé "Refaire la Haute-Volta/Ni l'Est Ni l'Ouest". Il n'a pas été entendu. La Révolution Démocratique et Populaire remplaça le capitalisme privé du libéralisme par le capitalisme d'Etat du socialisme. Et ce fut une illusion amère.

En 1987, Laurent BADO revenait à la charge avec son "Au-delà du libéralisme et du socialisme/ Pour une société africaine de liberté et de solidarité", ouvrage dans lequel, il propose un troisième modèle de développement, le socialisme étant condamné à s'effondrer brutalement et honteusement, le libéralisme, à connaître les douleurs de l'accouchement d'une forme nouvelle d'expression économique. Et le socialisme, avec son capitalisme d'Etat oppresseur, s'est écroulé en même temps que la chute du mur de Berlin en 1989, et le capitalisme privé exploiteur du

libéralisme est en crise depuis 2008 ! Dans le même temps, des voix s'élèvent en Occident pour dénoncer, bien des années après celle de Laurent BADO, le mimétisme dans les pays africains :

- Georges Balandier : «L'Afrique ne refuse pas le développement ; elle refuse seulement de se plier aux théories occidentales du développement élaborées à partir d'une problématique du changement social propre aux pays du Nord... Le mal africain, c'est l'Etat mimétique. C'est la reproduction mécanique, dans les sociétés africaines, des modèles étrangers qui ne peuvent prendre en compte les dynamiques internes de ces sociétés» (voir "Sens et puissance. Les dynamiques sociales", PUF, Paris, 1988);

- Jean Marc Ella : «Loin de refuser le développement, l'Afrique rejette simplement le modèle occidental de développement» (voir "Refus du développement ou échec de l'occidentalisation ? Les voies de l'afro-renaissance", in Le Monde diplomatique d'octobre 1998);

- Serge Latouche : «L'échec du projet de développement en Afrique n'est rien d'autre que l'échec flagrant de l'occidentalisation comme projet politique, économique et social universel» (voir "L'autre Afrique", Albin Michel, Paris,

1998).

La liste est longue. Il importe de mentionner, pour finir, le pape Jean Paul II qui a conseillé aux Africains de "garder leur inspiration communautaire ; de ne pas se laisser séduire par les sirènes de l'individualisme ; de ne pas imiter des modèles étrangers ; de rester eux-mêmes".

D'octobre 1987 à octobre 2014, le régime de Blaise Compaoré est parvenu à réaliser la déstructuration de la personnalité de l'homme burkinabé et de l'identité de la société burkinabé : perte des valeurs ancestrales, règne de l'égoïsme-individualiste, naissance d'une classe bourgeoise rapace et insatiable, exaltation de l'homme riche et du culte de l'avoir, misérialisation de la paysannerie, chômage endémique des jeunes, mépris de la loi, mépris de la vie humaine, corruption et trafics divers, impunité institutionnalisée, justice à deux vitesses, etc.

Mais le 30 octobre 2014, le peuple a affronté le pouvoir satanique, les mains nues : 24 braves des braves sont tombés, l'espoir d'un changement radical à la main ! Ce sacrifice ne devant pas revêtir à l'avenir un caractère fait-diversier, le PAREN se propose de défendre les idéaux et les valeurs de ces héros en se présentant aux élections présidentielle et



CONCLUSION

Comme ces forêts en décomposition qui offrent les ors les plus flamboyants et les senteurs les plus fortes, le Burkina décadent offre au monde une fausse image d'un pays de la paix et de la joie de vivre ; mais jusqu'à quand ?

Depuis le début du 21^e siècle, le monde est dans les douleurs d'accouchement d'une nouvelle société humaine. Cette nouvelle société humaine naîtra probablement à la suite d'événements et de calamités tragiques. Le petit reste de l'humanité se retournera alors vers une vie moins matérialiste, une liberté individuelle plus conforme à la nature, à la vocation et à la dignité native de l'homme et une économie de partage comme annoncé par l'économiste américain Jérémie ESTIN en octobre 2014 ("d'ici 35 ans, le capitalisme sera transformé en une économie de partage").

C'est cette nouvelle société humaine à venir que le PAREN prépare dès maintenant, dans la droite ligne de la prédiction d'Olivier SANDERVAL, vicomte de Lyon, surnommé prince du Fouta Djallon, au 19^e siècle : « L'Occident est fatigué par 2000 ans de cathédrales, de châteaux... la renaissance du monde se fera par l'Afrique, à la suite d'Athènes et de Rome ». Elle se fera par l'Afrique à travers le Burkina si les Burkinabè écoutent le PAREN et lui font confiance. L'histoire nous le dira, du moins à tous ceux qui atteindront les portes de l'histoire.

Le PAREN

PROLOGUE

législatives couplées d'octobre prochain en vue de faire valoir, au moyen de son programme de gouvernement quantifiable, mesurable et contrôlable, son troisième modèle de développement, à savoir le capitalisme populaire par l'actionnariat populaire, le seul qui autorise une société humaine de liberté, de solidarité et de justice véritable. Et le PAREN est fier d'en avoir appelé le premier à un troisième modèle de développement (ou troisième voie de développement) réclamé en Amérique par les Indignés, en Europe par les Altermondialistes. Il est plus fier encore d'entendre un grand intellectuel français, Philippe Engelhard, proclamer après le fondateur du PAREN : «L'Afrique a besoin d'une économie populaire». (cf Philippe ENGELHARD, "l'Afrique, miroir du monde" Arlea, Paris, 1998).

Le PAREN est sûr de lui dans la construction d'une société burkinabé nouvelle. Un changement d'hommes sans changement d'idées est un horizon où le ciel et la terre semblent se toucher, mais qui s'éloignera au fur et à mesure qu'on s'en approchera : une cruelle duperie du peuple par des cloportes à l'ambition démesurée ! Le PAREN rejette catégoriquement les modèles étrangers de développement parce qu'ils sont en rapport de contrariété flagrante avec la vision africaine de la vie en communauté humaine, avec le principe de cohésion de la société africaine (qui est la solidarité et non pas la liberté individuelle du libéralisme ou la liberté collective du socialisme), bref, avec la culture africaine. Le PAREN appelle donc le peuple burkinabé, qui a tant souffert, qui a été tant trompé et amadoué, à bouter hors du Faso le socialisme avec son capitalisme d'Etat oppresseur et le libéralisme avec son capitalisme privé exploiteur, ainsi que leurs diverses variétés (social-démocratie, social libéral, etc.) pour la raison incontestable que ces doctrines, accouchées par l'évolution historique des pays du Nord, non seulement sont en décomposition structurelle dans leur berceau, mais encore ne sont capables, tout au plus, que de progression matérielle au profit de quelques individus et non de tous les citoyens : est-ce humain, est-ce normal, est-ce acceptable que l'homme le plus riche du monde ait un compte garni de 97 milliards d'euros pendant que dans son pays, il y a des SDF (Sans Domicile Fixe)?

Le peuple burkinabé se doit d'être logique, conséquent

avec lui-même pour le meilleur des générations futures : il doit méditer avant de décider de remettre son pouvoir à des individus qui ont soutenu Blaise dans son entreprise de déstructuration de notre société, à un moment ou à un autre, et qui se sont hissés dans les sommets grâce au pouvoir de Blaise ou au moyen du pouvoir de Blaise ! Il doit fermer les yeux et les oreilles devant les champions du mimétisme idéologique et institutionnel ! Il doit choisir entre la vérité qui sauve et le mensonge qui tue ! Pour tout dire, la politique ne doit plus jamais être au Burkina Faso la profession de sybarites dignes de la tétatologie.

Le Programme de Gouvernement du PAREN vise à la création d'une société de progrès continu et de bien-être pour tous, en apportant des solutions claires, cohérentes, crédibles et congruentes aux problèmes de la société burkinabé. Ces problèmes sont ramassés en cinq rubriques, à savoir : Culture, Politique, Administration, Economie, Social. Ce programme ambitionne de tout restaurer dans la solidarité, principe de cohésion de la société négro-africaine car, pour partager les récoltes, encore faut-il partager les semailles et les labours !

I – CULTURE : "IL NE FAUT PAS CONFONDRE L'ANCIEN ET LE VIEUX" (COCTEAU)

I-1 : Protection des valeurs Culturelles

- 1) Interdire la production, la commercialisation, la diffusion de journaux, livres, films, cassettes pornographiques ou de violence, ainsi que les musiques et danses suggestives;
- 2) faire un référendum sur l'homosexualité, l'animalité, le mariage de personnes de même sexe; criminaliser les profanations de tombes, la fabrication et le commerce de poisons mortels et condamner sévèrement les auteurs et les complices de meurtres rituels;
- 3) promouvoir, par voie de législation, les interdits et les tabous concourant au respect des valeurs ancestrales;
- 4) sanctionner le non-respect des aînés par les jeunes, des parents par leurs enfants et opérer une retenue sur le salaire des travailleurs des secteurs modernes au profit de leurs parents abandonnés à la mendicité;
- 5) en milieu urbain, interdire la musique et tout autre loisir à proximité d'une maison endeuillée;
- 6) combattre les dépenses somptuaires à l'occasion des funérailles;
- 7) lever un impôt de solidarité égal au centième du revenu mensuel individuel pour alimenter un fonds national d'aide aux fous, aux enfants et aux vieillards abandonnés ou sans famille;
- 8) promouvoir les arts et les lettres en réorientant la SNC, le FESPACO, le SIAO, en créant une maison d'édition, en primant périodiquement les meilleures œuvres littéraires et artistiques, en protégeant résolument les droits d'auteur et en soutenant financièrement les expositions ou productions de nos artistes à l'étranger;
- 9) revaloriser la chefferie coutumière en définissant un statut des chefs coutumiers qui les exclut de la politique pour les intégrer dans les organes délibérants ou consultatifs locaux (ex : des représentants de droit de la chefferie dans les conseils municipaux et départementaux), dans les programmes, projets et plans de développement et en accordant aux "grands chefs" les moyens de leur représentativité séculaire, comme par exemple, une indemnité de fonction et des frais d'entretien des palais).

I-2 : Protection de la famille, de l'enfant et de la femme.

- 1) régler strictement l'avortement et sanctionner sévèrement les avorteurs clandestins;
- 2) encourager la monogamie et la limitation des naissances;
- 3) responsabiliser les parents vis-à-vis de l'éducation et de la surveillance de leurs enfants mineurs;
- 4) anéantir les trafiquants de drogue et d'enfants, singulièrement des jeunes filles;
- 5) renforcer le contrôle de la fréquentation des débits de boissons par les mineurs de moins de 16 ans;
- 6) réprimer les comportements, attitudes et tenues provocateurs des jeunes filles en public et combattre la prostitution et tout travail du sexe;
- 7) bannir le mariage forcé, l'excision, le lévirat, les violences faites aux femmes;
- 8) interdire l'accaparement des biens du mari décédé par ses frères aux dépens de la veuve et des orphelins;
- 9) favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité politique et administrative, à la succession foncière et aux micros crédits.

V-3 : Transports

- 1) nationaliser Air Burkina, Sitarail et Sotraco;
- 2) verbaliser systématiquement les véhicules circulant sans freins, sans feux, sans assurance, sans visite technique, etc.;
- 3) plomber les véhicules de transport en commun interurbain (90 km/heure au maximum);
- 4) entretenir les axes routiers importants avec un Fonds alimenté par les produits des péages;
- 5) mettre fin aux avenants dans les contrats de goudronnage des routes et appliquer à la lettre le principe de la responsabilité
- 6) soumettre les motos à l'obligation d'assurance;
- 7) créer des têtes de taxi en milieu urbain pour éviter les risques divers et troubles de la circulation causés par le comportement des taxis.

V-4 : Sports, loisirs

- 1) encourager le sport (voir supra, santé, 11), notamment le cyclisme, la course, le foot, la lutte traditionnelle, la gymnastique, les arts martiaux (à l'exclusion de la boxe qui est contre la dignité native de l'homme!);
- 2) développer les équipements socio-éducatifs au niveau des collectivités locales avec l'appui de l'Etat;
- 3) doter progressivement chaque village d'une maison des jeunes et de la culture et chaque capitale provinciale d'un musée des arts traditionnels (cuisine, habillement, armement, musique, ameublement, etc.);
- 4) suspendre la chasse pendant une période exceptionnelle donnée en vue de favoriser la régénération des espèces;
- 5) développer le tourisme interne en créant, par l'actionnariat populaire, des hôtels sur les sites touristiques du pays, les frais de séjour des travailleurs nationaux étant payés par des retenues étalées sur une année au niveau de leur employeur.

V-5 : Ville, voirie, habitat

- 1) adopter le projet "Ville pilote de moyenne importance" (50 000 habitants au maximum) pour éviter les mégalo-poles qui favorisent le crime et la massification dans l'anonymat;
- 2) créer des bornes fontaines dans les quartiers défavorisés;
- 3) clôturer les cimetières, les parcelles et les entretenir au moyen d'une petite taxe d'inhumation;
- 4) éradiquer la mafia autour des lotissements;
- 5) vulgariser les latrines publiques;
- 6) mettre le revêtement des trottoirs à la charge exclusive des riverains en zone commerciale et des ambassades ou organisations internationales et à la charge de la commune et des riverains en zone d'habitation simple;
- 7) paver ou damer à la latérite les voies secondaires avec les produits des vignettes autos (voir supra, fiscalité, 7);
- 8) faire respecter les obligations des riverains des voies publiques
- 9) créer, par l'actionnariat populaire, une banque de l'habitat à vocation sociale;
- 10) régler l'intermédiation immobilière;
- 11) encourager la production et l'utilisation de matériaux locaux de construction.

V-6 : Environnement

- 1) confier la lutte contre les feux de brousses aux conseils villageois et aux délégués de village et instituer un prix du village le plus écologique;
- 2) planter des arbres le long des routes et des rues;
- 3) détourner, au moyen du SND, des camps de travaux d'intérêt national (voir supra, justice, 8). et d'autorisations de programme, le cours du Mouhoun vers Koudougou et Ouagadougou;
- 4) régler l'occupation des terres boisées à des fins d'exploitation agropastorale;
- 5) recycler les sachets en plastique et encourager la production de sachets biodégradables;
- 6) interdire la circulation des véhicules polluants.

V – SOCIAL : "LA SOCIÉTÉ EST LE MOYEN DE DÉFENDRE ET D'AIDER L'HOMME DANS L'EXERCICE LÉGITIME DE SES DROITS" (PIE XII)

V-1 : Santé

- | | | |
|---|--|---|
| <p>1) instituer un carnet familial obligatoire de santé ;</p> <p>2) assurer la gratuité des soins pour les indigents, pour les trois premiers enfants d'un même père et pour les soins d'urgence ; surfacturer en conséquence les soins et produits pharmaceutiques pour enfants et reverser les produits au Trésor Public ;</p> <p>3) développer le système d'assurance santé et encourager les mutuelles de santé ;</p> <p>4) faire de l'hygiène et de la vaccination, la priorité en matière de médecine préventive et combattre particulièrement la</p> | <p>malpropreté et les nuisances en milieu urbain ;</p> <p>5) réglementer efficacement les cliniques privées et les contrôler régulièrement ;</p> <p>6) mettre fin aux pharmacies ambulantes (voir supra, libertés publiques, 1) ;</p> <p>7) développer et intégrer la pharmacopée traditionnelle dans le système national de santé en répertoriant les guérisseurs attestés et en les motivant socialement et financièrement ;</p> <p>8) soutenir les agents de santé voulant s'installer à leur compte ;</p> <p>9) développer la prévention en créant dans chaque province une Equipe Mobile de Prévention Sanitaire (EMPS) ;</p> | <p>10) contrôler les conditions de fabrication et de distribution des alcools locaux ainsi que des aliments offerts sur la voie publique ;</p> <p>11) encourager la pratique régulière du sport individuel et collectif ;</p> <p>12) surfacturer les soins de santé et les produits pharmaceutiques concernant les maladies liées à l'alcool et au tabac et reverser les produits au Trésor Public ;</p> <p>13) taxer conséquemment l'alcool et le tabac importés ainsi que tous les produits cosmétiques et de luxe en vue de contribuer au financement de la santé.</p> |
|---|--|---|

V-2 : Education

- | | | |
|---|---|--|
| <p>1) rendre l'école primaire obligatoire ;</p> <p>2) instituer deux filières parallèles de formation (enseignement général réservé aux personnes publiques, aux associations privées et aux communautés religieuses, enseignement professionnel ouvert au privé fiscalement motivé, permettant le passage de la première à la seconde et donc d'éviter les déchets et le chômage) ;</p> <p>3) définir les finalités de l'école et les mettre en œuvre, ainsi que les valeurs qu'elle doit véhiculer et inclure ces valeurs et le civisme dans le programme d'enseignement ;</p> <p>4) restaurer le statut social de l'enseignant du primaire, son autorité, son pouvoir disciplinaire sur les écoliers ;</p> | <p>5) reformer les conditions d'obtention des diplômes (CEP, BEP, BAC) et d'entrée en cycle supérieur (ex : le certificat et l'entrée en classe de sixième sont obtenus à partir d'une moyenne générale calculée sur la base de la moyenne des compositions des six dernières années et de la moyenne du certificat organisé sur tout le territoire national ; les écoliers n'ayant pas obtenu cette moyenne générale ou redoublent ou rejoignent un centre de formation professionnelle correspondant au niveau de l'enseignement primaire (ex : Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs) ; la formation terminée, ils sont placés dans les aménagements hydro-agricoles (voir supra, agriculture, 1) ; même chose pour le BEPC et le BAC ;</p> | <p>6) accorder aux trois premiers enfants d'un même père cultivateur ou assimilé la bourse (scolaire, universitaire) entière et la moitié de la bourse universitaire aux trois premiers enfants d'un même père smicard ;</p> <p>7) inciter fiscalement à la création d'internats par les collectivités locales, les associations privées et les communautés religieuses ;</p> <p>8) exercer un contrôle rigoureux sur les établissements privés d'enseignement (création, corps enseignant, programme, volumes horaires, évaluation, etc.,)</p> <p>9) développer les infrastructures universitaires au moyen d'autorisations de programme et les déconcentrer.</p> |
|---|---|--|

II – POLITIQUE : "LES CITÉS ET LES ROYAUMES NE SONT JAMAIS MIEUX ADMINISTRÉS QUE LORSQUE LES GENS INTELLIGENTS SONT AU GOUVERNEMENT" (LÉON XII)

II-1 : Libertés publiques

- | | | |
|--|---|---|
| <p>1) restaurer l'autorité de la loi (ex : pharmacies ambulantes, construction anarchique des lieux de culte, bruitages et vacarmes diurnes et nocturnes, violation du code de la route, etc.) ;</p> <p>2) interdire les mouvements sectaires (15 identifiés par</p> | <p>l'administration burkinabé en 2000 !);</p> <p>3) faire respecter à la lettre la déontologie de la presse ;</p> <p>4) réformer le CSI dans sa composition et dans ses attributions ;</p> <p>5) éditer un code des droits et des</p> | <p>devoirs des citoyens, inspiré des valeurs ancestrales et comprenant une loi relative aux droits et devoirs communs à tous les citoyens, des lois relatives aux droits et aux devoirs spécifiques de l'enfant, de la femme, de l'homme.</p> |
|--|---|---|

II-2 : Partis politiques

- | | | |
|--|--|---|
| <p>1) réglementer de façon draconienne la création des partis politiques (obligation de se prévaloir d'une doctrine et /ou d'un programme de gouvernement clair, cohérent et crédible, nécessité pour les premiers responsables d'avoir les capacités morales et</p> | <p>intellectuelles requises, interdiction des duplications doctrinales ou des programmes)</p> <p>2) favoriser la diffusion des programmes et messages des partis ;</p> <p>3) contrôler le fonctionnement</p> | <p>statutaire des partis ;</p> <p>4) réglementer le financement privé des partis ;</p> <p>5) dissoudre d'office tout parti tenant un discours ethnocentrique ou sectaire.</p> |
|--|--|---|

II-3 : Elections

- | | | |
|---|--|---|
| <p>1) pour une démocratie réelle, peu coûteuse et hors des fraudes, instituer un suffrage universel à plusieurs degrés comme suit : la commune (autonomie administrative et financière) et le village (autonomie administrative) élisent au suffrage universel direct leurs conseillers municipaux et villageois qui désignent leurs maires et délégués du village ; les conseillers municipaux et villageois désignent en leur sein des représentants au conseil</p> | <p>départemental et élisent les conseillers provinciaux qui élisent à leur tour le gouverneur de province ; les conseillers municipaux, villageois et provinciaux élisent les conseillers nationaux (ex députés) de la province ; les conseillers provinciaux du pays élisent le Président du Faso (voir infra, Gouvernement, 5) ;</p> <p>2) interdire les achats de conscience et les gadgets pendant les campagnes électorales ;</p> <p>3) sanctionner sévèrement et</p> | <p>rapidement les fraudes électorales ;</p> <p>4) confier le règlement des contentieux électoraux nationaux à un Conseil National Electoral (CNE) composé de représentants de la majorité, de l'opposition, de la société civile, présidé par un magistrat du Conseil Constitutionnel approuvé par les autres représentants et statuant en la forme juridictionnelle.</p> |
|---|--|---|

II-4 : Gouvernement

- | | | |
|---|---|---|
| <p>1) réduire le nombre des ministères à 25 au grand maximum ;</p> <p>2) publier les biens des membres du gouvernement avant et après leur mandat ;</p> | <p>3) publier les salaires et les avantages sociaux des membres du gouvernement ;</p> <p>4) assurer la stabilité des fonctions de secrétaire général de ministère ;</p> | <p>5) faire élire le Président du Faso par tous les conseillers provinciaux du pays réunis dans la capitale sous la dénomination de Convention Nationale.</p> |
|---|---|---|

II-5 : Parlement

- 1) soumettre les candidatures à la députation à des conditions de moralité et de niveau d'instruction (BEPC au moins);
- 2) remplacer l'Assemblée Nationale par un Conseil National dont les membres (conseillers nationaux au lieu de députés) sont élus, dans le cadre de chaque province par tous les conseillers villageois, municipaux et provinciaux réunis au chef-lieu de la province sous la dénomination de Convention Provinciale;
- 3) limiter les avantages du conseiller national (ex député) à son salaire professionnel désormais pris en charge par l'Etat, au soutien de l'Etat à l'acquisition de son véhicule, aux indemnités de session et à une dotation d'essence conséquente;
- 4) accroître les missions parlementaires d'information des citoyens, les commissions d'enquêtes, le contrôle des services publics et parapublics par les conseillers nationaux (ex députés).

II-6 : Justice

- 1) dépolitiser la magistrature;
- 2) spécialiser les magistrats et instituer notamment un corps de magistrats administratifs;
- 3) régler les délits mineurs comme les abus de confiance et les escroqueries au niveau de la police et de la gendarmerie;
- 4) faire respecter scrupuleusement l'autorité de chose jugée en assurant l'exécution des décisions rendues;
- 5) sanctionner de façon dissuasive les avocats et les huissiers exploités de la veuve et de l'orphelin;
- 6) dissuader les avocats sans scrupules, sans foi ni loi, de transformer le prétoire en une arène de gladiateurs où, par la parlotte, ils blanchissent les coupables et accablent les victimes au nom du gain à tout prix;
- 7) réglementer strictement les honoraires d'avocat et dans le sens de l'uniformisation et rehausser le statut social des magistrats;
- 8) supprimer les maisons d'arrêt et de correction (les prisons) et les remplacer par des camps de travaux d'intérêt national (reboisement, retenues d'eau, entretien des routes et pistes de brousse, etc.);
- 9) débarrasser le langage judiciaire de ses boursoufflures moyenâgeuses;
- 10) faire un referendum populaire sur la peine de mort.

II-7 : Défense nationale

- 1) faire prendre conscience au peuple de la place et du rôle de l'armée dans la nation (défendre la Patrie à tout prix) pour qu'il comprenne pourquoi il doit consentir des sacrifices pour le bien-être physique, moral, matériel et social des militaires;
- 2) constituer un "noyau" d'une armée d'élite de deux à trois mille gradés pour encadrer une armée populaire par un service militaire obligatoire et le recyclage périodique des appelés;
- 3) inculquer au militaire la conscience citoyenne et le principe de légalité;
- 4) inscrire dans le code des armées le devoir de désobéissance en cas d'ordre manifestement illégal (ex : ordre donné de tuer une personne hors condamnation judiciaire);
- 5) sanctionner sévèrement les abus extravagants de pouvoir des supérieurs sur les subordonnés, notamment de sexe féminin;
- 6) améliorer constamment la couverture sociale du militaire et des membres de sa famille (solde, santé, logement, sécurité sociale, retraite);
- 7) équiper l'armée au moyen d'autorisations de programme;
- 8) développer la formation, la spécialisation et le perfectionnement des gradés;
- 9) organiser, à l'occasion du 11 décembre, de grands défilés militaires provinciaux tournants pour allumer et entretenir la flamme du patriotisme des jeunes;
- 10) sanctionner tout militaire qui utilise les moyens de l'armée (véhicule, arme, etc.) pour régler dans la violence un conflit personnel avec un civil.

IV-3 : Artisanat

- 1) assurer la formation professionnelle des artisans;
- 2) inciter les artisans à constituer des sociétés en participation;
- 3) faciliter l'accès des artisans au crédit et la création d'une mutuelle (cautionnement mutuel);
- 4) créer une Agence de promotion des petites unités artisanales individuelles;
- 5) réglementer et développer le crédit-bail.

IV-4 : Commerce

- 1) rationaliser le secteur informel;
- 2) réglementer chaque branche ou secteur d'activités commerciales ou de prestation de services;
- 3) imposer une carte professionnelle à tout commerçant ou prestataire de service;
- 4) inciter les commerçants de biens ou marchandises donnés aux importations groupées;
- 5) anéantir la fraude et la corruption dans le secteur commercial.

IV-5 : Fiscalité

- 1) lister, par province, tous les contribuables et établir, au niveau national, un fichier général des imposables;
- 2) donner des dates-butoirs pour s'acquitter de ses impôts, taxes ou redevances;
- 3) réprimer de façon dissuasive les fraudes fiscales et autres évasions fiscales et cultiver le civisme fiscal;
- 4) motiver les percepteurs d'impôts;
- 5) relever le niveau de taxation des immeubles de luxe suivant les apparences extérieures;
- 6) réviser les codes des impôts, des douanes et des domaines sur la base de la justice sociale;
- 7) rétablir, à un niveau symbolique, la vignette auto.

IV ECONOMIE : "LE CAPITALISME PRIVÉ DU LIBÉRALISME FONDE UNE SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CRUELLE ET D'INÉGALITÉS CRIARDES ; LE CAPITALISME D'ETAT DU SOCIALISME FONDE UNE SOCIÉTÉ D'OPPRESSION ET DE NÉGATION DE LA DIGNITÉ NATIVE DE L'HOMME ; LES DEUX MODÈLES SONT EN CRISE. SEUL LE CAPITALISME POPULAIRE DU COMMUNAUTARISME AFRICAIN PEUT FONDER UNE SOCIÉTÉ VRAIMENT HUMAINE, C'EST À DIRE UNE SOCIÉTÉ DE LIBERTÉ ET DE SOLIDARITÉ" (BADO).

IV-1 : Agriculture

- | | | |
|---|--|--|
| <p>1) faire des aménagements hydro-agricoles sur toute l'étendue du territoire (8 000 villages, 8 000 retenues d'eau) grâce aux travaux d'intérêt national (voir supra, justice, 8) et y installer, en préfinançant motos-pompes et tracteurs, les jeunes par Communauté de Production Agro-Pastorale de 20 à 30 membres;</p> <p>2) favoriser la motorisation de l'agriculture;</p> <p>3) réduire les coûts et les procédures d'acquisition par les particuliers des titres d'occupation et d'exploitation des terrains à vocation sylvo-agro-pastorale;</p> <p>4) régler la colonisation</p> | <p>interne et interdire la divagation des animaux dans les zones de production céréalière ou maraîchère;</p> <p>5) spécialiser les zones de production agricole et maraîchère et introduire de nouvelles cultures (café, cacao, vigne, cola, etc.);</p> <p>6) assurer l'écoulement des produits agro-pastoraux par une flotte commerciale de 2 à 3 bateaux-cargos acquis par l'actionariat populaire et / ou leur transformation par des entreprises communautaires;</p> <p>7) déployer et soutenir les organisations paysannes et faire des chambres d'agriculture de</p> | <p>véritables cadres d'appui à la professionnalisation de ces organisations;</p> <p>8) assurer la sécurité alimentaire par la création de silos à grains (voir supra, décentralisation, 5) et de coopératives d'achat et / ou de vente pour protéger les producteurs et les consommateurs contre les commerçants véreux;</p> <p>9) rationaliser la gestion du Fonds d'Investissement Local (FIL) et du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT);</p> <p>10) développer l'alphabétisation de masse.</p> <p>11) Refondre le régime foncier rural.</p> |
|---|--|--|

IV-2 : Industrie

- | | | |
|--|--|--|
| <p>1) réserver au peuple, et non aux individus ou à l'Etat, la propriété des entreprises industrielles ou commerciales dépassant la maîtrise individuelle ou familiale ;</p> <p>2) organiser l'actionariat populaire qui fera du peuple le propriétaire et du capital et du travail, d'où la résolution historique de l'antagonisme entre le capital et le travail, la synthèse féconde de 1789 et 1917;</p> | <p>3) fixer le montant de l'action à un prix abordable pour la paysannerie (2 000 f par exemple), le nombre d'actions par personne étant fixé en fonction des revenus individuels;</p> <p>4) instituer un Conseil National du Développement Communautaire (CNDC), une institution républicaine, chargée de collecter l'épargne nationale (et étrangère), de créer les entreprises communautaires sur avis du</p> | <p>gouvernement, d'en nommer les responsables, de rendre compte au peuple et aux actionnaires étrangers, de distribuer les dividendes ou de réinvestir les bénéfices avec l'accord des actionnaires;</p> <p>5) recourir aux technologies simples et adaptées (des pays asiatiques émergents par exemple) et aux unités industrielles à haut coefficient de main d'œuvre.</p> |
|--|--|--|

II-8 : Diplomatie

- | | | |
|---|---|--|
| <p>1) ne pas transformer les postes d'ambassadeurs en sinécures pour amis et partisans;</p> <p>2) défendre énergiquement les intérêts nationaux à l'étranger;</p> <p>3) s'opposer farouchement à toute immixtion dans les affaires intérieures du Burkina et s'interdire toute immixtion dans celles des autres pays;</p> | <p>4) traiter d'égal à égal avec tous les Etats du monde et appliquer à la lettre le principe de la réciprocité;</p> <p>5) inviter les bailleurs de fonds, donateurs et prêteurs, à faire suivre et contrôler l'utilisation des aides allouées;</p> <p>6) maîtriser les flux migratoires et inciter fiscalement les expatriés à investir au pays;</p> | <p>7) rechercher la Fédération Africaine dans l'immédiat (Fédération de l'Afrique Noire);</p> <p>8) inciter à la création d'une ONU d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Europe et d'Arabie dont les représentants constitueront l'Assemblée Générale des nations unies du monde fonctionnant suivant la règle de la majorité qualifiée.</p> |
|---|---|--|

III – ADMINISTRATION : "TOUTE ENTREPRISE ADMINISTRATIVE EST VOUEE A L'ÉCHEC SANS L'OPINIO NECESSITATIS PRÉALABLE DES ADMINISTRÉS" (BADO)

III-1 : Décentralisation

- 1) découper le territoire national en provinces, la province (collectivité décentralisée) en départements, le département (circonscription administrative) en communes ou villages, la commune étant une collectivité décentralisée et le village jouissant seulement d'une autonomie administrative;
- 2) créer autant de provinces que d'entités socioculturelles existantes au Faso;
- 3) désigner exclusivement des administrateurs (au sens de personnes ayant les qualités requises pour les tâches d'administration) à la tête des collectivités;
- 4) admettre aux élections locales les candidatures indépendantes;
- 5) étendre les compétences des collectivités locales au domaine économique (création de régies commerciales pour combattre l'usure en cas de besoin, magasins témoins, silos à grains pour prévenir les disettes et les soudures) et fiscal (centimes additionnels, taxes locales).

III-2 : Service public

- 1) faire respecter les normes de création des services publics
- 2) faire respecter la neutralité du service public et l'égalité des citoyens devant le service;
- 3) renforcer le contrôle des agents publics par le Conseil Supérieur de la Déontologie et de la Discipline (voir infra, fonction publique, 5);
- 4) nommer les responsables des services suivant le seul critère de la compétence;
- 5) supprimer les services publics à faible coefficient de rentabilité (ex : Conseil Economique et Social, Médiateur du Faso, etc.);
- 6) mettre fin aux duplications des services.

III-3 : Fonction publique

- 1) instituer une fonction publique mi de carrière, mi de métier en plaçant la titularisation, non pas à la fin du stage (qui prouve seulement la capacité professionnelle et non morale de l'agent !), mais à la fin de l'engagement décennal.
- 2) créer trois bulletins de notes (un pour le personnel chargé des fonctions de direction, un pour le personnel des hiérarchies A et B, un pour le personnel des hiérarchies C, D et E), définir des critères pour chaque catégorie de personnel (exemple pour le personnel de direction : compétence, aptitude à diriger, sens de l'organisation, comportement), éclater chaque critère en plusieurs éléments d'appréciation quantifiables, mesurables et contrôlables (exemple : pour le critère de compétence, les éléments d'appréciation sont : maîtriser les techniques, règles et procédures requises dans son domaine d'activité, savoir définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, avoir l'esprit d'innovation et de créativité);
- 3) fédérer les écoles de formation professionnelle (ENAM, ENP, END, ENAREF) en créant un Institut National de Formation et de Perfectionnement (INFP) qui assurerait les tronc communs des cycles A et B de toutes les sections, les écoles sectorielles se chargeant de la spécialisation pour tous les cycles;
- 4) concevoir les programmes de formation sur mesure, selon l'approche par compétence;
- 5) créer un Conseil Supérieur de la Déontologie et de la Discipline (CSDD) pour contrôler (par sa section investigation), sanctionner et traduire en justice (par sa section disciplinaire) les agents coupables de faute;
- 6) réglementer le droit de grève dans le sens de la protection des intérêts légitimes des travailleurs et de la sauvegarde de l'ordre public et des biens publics;
- 7) institutionnaliser les négociations salariales entre syndicats et gouvernement.

III-4 : Sécurité

- 1) éradiquer la corruption et l'impunité qui incitent au banditisme;
- 2) assurer une formation spécialisée aux policiers et aux gendarmes;
- 3) clarifier la compétence ratione materiae et ratione loci de la police et de la gendarmerie;
- 4) faire respecter le policier et le gendarme dans l'exercice de leurs fonctions en veillant d'abord à leur tenue vestimentaire;
- 5) rendre obligatoire le port d'un badge pour tout policier, gendarme, douanier, forestier en service;
- 6) doter la police et la gendarmerie de moyens consistants grâce à des autorisations de programme;
- 7) motiver substantiellement le policier, le gendarme, le forestier, le sapeur-pompier et le douanier.

